



Mouvement Réformateur Liège

Propositions libérales pour améliorer la vie des femmes à Liège

Conférence de presse
12 décembre 2011

Maison de la Presse

Introduction

Cette année, nous fêterons les 10 ans de l'adoption, par la Ville de Liège, de la charte pour l'égalité femmes/hommes. En signant la Charte « Egalité femmes – hommes » le 17 décembre 2001, le Conseil Communal s'était, notamment, engagé à « éliminer toute forme de discrimination » et à « promouvoir la participation équilibrée entre des femmes et des hommes ». Comme aboutissement à la signature de cette charte naissait la commission Femmes & Ville.

C'est en référence à ce 10^{ème} anniversaire qu'il nous a semblé opportun de réfléchir et d'apporter des propositions pour améliorer l'égalité femmes/hommes dans notre Ville mais également pour améliorer la vie de toutes les femmes qui habitent, qui travaillent ou qui sont de passage à Liège.

Au cours de cette conférence de presse, nous allons développer un ensemble d'idées que les Femmes MR de Liège (conseillères communales et conseillères CPAS) souhaiteraient voir réalisé. Certaines décisions communales peuvent rééquilibrer des inégalités et sont facilement intégrables dans la vie communale. Il suffit juste d'y penser.

Nous expliquerons comment faire pour analyser les situations avec un regard « femmes incluses » et comment faire de Liège une « ville femmes admises ».

A. Les propositions concernant le Collège, la Ville de Liège et la Fonction publique liégeoise.

1. Davantage de femmes au sein du Collège communal et dans les fonctions importantes de l'administration.

Alors que sur 49 Conseillers communaux, 19 sont des femmes (soit 39%), seule une femme est présente au Collège parmi les 9 échevins et le Bourgmestre (10%). Il est inutile de rappeler le Président du CPAS est également un homme.

Comment cette si grande disproportion peut-elle être justifiée ?

Si on regarde la composition des collèges communaux d'autres Villes, Liège est loin derrière. En effet, sur un Collège de 11 membres, 3 sont des femmes à Bruxelles, 4 sur 10 à Namur et 5 sur 10 à Charleroi tandis que 2 échevins sur 9 sont des femmes à Mons.

Propositions : Nous souhaitons que les femmes soient davantage représentées au sein du Collège communal.

Par ailleurs, nous souhaiterions connaître la répartition Femmes/Hommes dans les plus hautes fonctions au sein du personnel de la Ville. Nous saluons le fait qu'au CPAS de Liège, les trois directions soient attribuées à des femmes mais nous émettons des doutes quant à une répartition équitable de ces postes à la Ville de Liège.

2. La compétence de l' « Egalité Femmes/Hommes » à un-e Echevin-e.

Dans certaines Villes, comme notamment à Schaerbeek, un-e Echevin-e reçoit l' « Egalité Hommes/Femmes » dans ses compétences.

À Liège, ce membre du collège pourrait devenir la charnière essentielle entre la Commission Femmes et Ville d'une part et l'ensemble de l'Autorité communale (Collège, Conseil, Secrétaire communal, Administration communale) d'autre part.

Le dossier de l'Eros Center a démontré à suffisance les dissonances pouvant exister entre la Commission consultative et la Ville de Liège ce qui, d'une certaine manière, a sclérosé le débat en amont.

Nous pensons qu'un référent scabinal unique permettrait de concilier une vision mue par une envie de faire progresser positivement les problématiques spécifiques liées au genre et une vision municipale pragmatique.

Un Echevin ou une Echevine ? Il n'est pas nécessairement obligatoire que ce soit une femme. Placer un homme à la tête de ces compétences permettrait sans doute de casser le stéréotype Homme/Femme qui surgirait de cette proposition.

Nous pensons que le Bourgmestre de Liège ne souhaite pas créer un nouvel échevinat. Nous ne souhaitons pas nécessairement créer un nouvel échevinat mais plutôt adjoindre de nouvelles compétences à l'un de ceux qui existent déjà.

Par ailleurs, à la critique qui dirait « c'est impossible car c'est une matière transversale », nous répondons que d'autres matières sont également transversales (prenons l'exemple du Développement durable) mais font partie des compétences d'un Echevin (Monsieur Firket dans le cas du Développement durable).

L'exemple est censé venir d'en-haut ; or, ici, il vient d'en bas. On peut par exemple se féliciter de la forte représentation féminine au sein du Conseil communal des enfants et surtout des jeunes.

Par ailleurs, est-il nécessaire de rappeler que les autres niveaux de pouvoirs disposent d'un Ministre en charge de l'égalité des chances, englobant donc l'égalité Hommes/Femmes (E. Tilieux au Gouvernement Wallon, F. Laanan pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles et J. Milquet depuis quelques jours dans le Gouvernement fédéral) ?

Proposition : Nous souhaitons qu'un des membres du Collège reçoive l'Egalité Femmes/Hommes dans ses compétences et soit le véritable relais entre la commission Femmes et Ville et le Collège communal.

3. Le gender budgeting

Le gender budgeting (analyse sexuée des budgets) permet de faire des budgets avec une lecture femmes/hommes. Plus concrètement, le gender budgeting s'interroge sur :

- la façon dont ont été prises en compte les réalités socio-économiques des femmes et des hommes, leurs similarités mais aussi leurs différences dans l'attribution des ressources et des moyens financiers;
- les priorités établies par les décideurs politiques et leur impact sur les inégalités femmes-hommes;
- l'impact des sommes investies dans des politiques publiques sur la situation socio-économique des femmes et des hommes (réduction ou renforcement des inégalités entre les sexes).

Le gender budgeting peut porter :

- sur l'analyse des recettes ou des dépenses;
- sur des mesures spécifiques à l'un ou l'autre sexe (actions en faveur de l'un ou l'autre sexe) ou sur des mesures plus globales (approche transversale);
- Idéalement, l'analyse devrait être réalisée a priori, donc lors de l'élaboration d'une politique. On peut aussi l'intégrer dans l'évaluation d'une politique (analyse a posteriori);

Cet outil concerne les différentes phases : élaboration (projet), suivi (tableau de bord) et évaluation (analyse d'impact).

L'analyse nécessite sans doute une certaine expertise, notamment de la situation spécifique des hommes et des femmes. Mais il est aussi essentiel que le gender budgeting soit réalisé en partenariat avec les acteurs de terrain qui connaissent bien les règles administratives et comptables de la fonction publique. Chaque service public a son budget, ses politiques, ses actions, ses priorités ainsi que des problèmes budgétaires spécifiques. Le gender budgeting doit pouvoir s'adapter à ces réalités.

Alors que les débats budgétaires se tiendront prochainement, il nous paraît intéressant d'interroger la Ville sur cette application de l'approche de l'égalité dans le processus budgétaire vu la loi du 12 janvier 2007 qui l'instaure en obligation légale.

La Ville de Liège a-t-elle développé les instruments permettant l'appréhension budgétaire selon la méthode du Gender Budgeting ? Nous ne le pensons pas.

Proposition : Nous souhaitons que la Ville de Liège appréhende désormais son budget selon la méthode du Gender Budgeting.

B. Les propositions pour améliorer la vie quotidienne des Liégeoises.

1. Inculquer la dimension de genre aux petits garçons et aux petites filles dans les écoles communales.

Les inégalités de traitement entre filles et garçons sont relevées à différents niveaux de l'éducation (de la crèche à l'université, à la vie active) : accès aux études, accès aux professions, composition du corps enseignant, matériel pédagogique, stéréotypes véhiculés...

Il existe pourtant un décret modifiant le programme obligatoire des filières pédagogiques dans les Hautes Ecoles de la Communauté Française et instaurant explicitement la dimension de genre dans l'intitulé du cours « approche théorique, approche pratique de la diversité culturelle ».

Mais, comme le démontrent divers travaux et comme le dénoncent les associations de terrain, les enseignants, soit ne savent pas vraiment comment traiter le thème « genre », soit le noient dans « diversité », et vont parfois jusqu'à nier les inégalités.

Il est nécessaire d'apporter plus d'attention à la dimension de genre en tant qu'aspect de l'égalité. Selon nous, cela relève de l'éducation civique et l'ensemble des « matières » visées par l'enseignement doit insuffler le principe égalitaire.

Par ailleurs, nous pensons qu'un outil pédagogique devrait être mis à disposition des enseignants (pas seulement des professeurs mais également des instituteurs) permettant ainsi, à partir de situation quotidienne vécues, de véhiculer le principe d'égalité. Cela éviterait certainement la division sexuée du savoir (des cours « classiques » aux cours d'expression physique).

Propositions : Nous souhaitons que la Ville de Liège veille à faire intégrer la dimension de genre dans le cursus scolaire des futurs régents et des futurs instituteurs maternel.

Nous souhaitons également que des ateliers de sensibilisation au genre soient proposés aux régents et instituteurs dans les écoles de la Ville.

2. L'accueil de la petite enfance

Afin que le fait d'avoir des enfants ne constitue pas un frein à la participation des femmes au marché de l'emploi, il faut, notamment, leur garantir un accueil fiable et de qualité pour leurs enfants en bas âge. L'Union européenne s'est fixé pour objectif un taux de couverture (rapport entre le nombre total de places et les naissances multipliées par 2,5) de 33%. Sur base des statistiques ONE fournies par le Collège, le taux de couverture sur le territoire de la commune de Liège est de 24,5% mais 30% des bénéficiaires sont des non-liégeois, ce qui ramène le taux de couverture à environ 17% pour les résidents liégeois.

Parmi les milieux d'accueil présents sur le territoire de la Ville, 79% sont d'initiatives publiques. Il nous semble, dès lors, primordial d'encourager les accueillantes privées ou autres milieux d'accueil reconnus par l'ONE.

Deux échevins se partagent la compétence liée à l'accueil de la petite enfance (crèches et mini-crèches). Ce qui ne favorise pas la lisibilité de l'action du Collège en la matière. L'information disponible sur les places en milieux d'accueil oscille entre 448 places (site Internet de la Ville) et 706 dans le mémorandum pauvreté de la ville.

Le seul chiffre sur lequel tout le monde semble s'accorder, c'est qu'il faut créer 450 places supplémentaires entre 2008... et 2015, dont la moitié par la Ville ainsi que le Collège s'y est engagé. A mi-parcours, on est encore loin du compte : nous avons recensé 10 lits à Kinkempois, dont 6 réservés à la RTBF, et 18 lits supplémentaires à Opera... Du côté des autres acteurs, on peut se féliciter de l'annonce de l'ouverture de 48 places à la Gare

Calatrava courant 2012, mais il y a de quoi avoir des craintes sur d'autres projets qui tardent à venir (Bavière en tête).

Sociologiquement, ce sont les jeunes mamans qui sont majoritairement touchées par le manque de places d'accueil pour leurs enfants.

Le mémorandum du plan liégeois de lutte contre la Pauvreté indique dans ses propositions d'actions à améliorer ou à réaliser : "9. Accroître les capacités d'accueil dans les crèches et mini-crèches de la Ville pour permettre aux familles monoparentales de trouver plus facilement des places pour leur(s) enfant(s) notamment en cas de recherche d'emploi, de maladie ou de handicap. ».

Il n'y a qu'une crèche de la Ville qui réserve quelques places d'urgence, notamment pour les parents accompagnés par le FOREM mais ce n'est pas suffisant.

En outre, l'information est insuffisante. Un répertoire des services de la petite enfance existe depuis peu mais n'est pas suffisamment diffusé/accessible.

Par ailleurs, les plages horaires sont en décalage avec les réalités du marché du travail et aux autres contraintes, notamment de mobilité. Seules deux crèches et 70 places sont ouvertes jusque 19h rendant très difficile l'accès aux crèches publiques pour les parents travaillant jusque 18h ou hors de la Ville.

Propositions : Nous souhaitons qu'un seul échevin reçoive la pleine et entière compétence sur l'accueil de la petite enfance.

Nous pensons qu'il est indispensable d'augmenter le nombre de places disponibles et d'allonger les horaires d'ouverture, en favorisant notamment les initiatives privées et les accueillantes autonomes.

Nous proposons la création d'une intercommunale afin de répartir le coût de l'accueil entre Liège et les communes limitrophes dont les résidents profitent des infrastructures liégeoises.

Il nous semble également important d'améliorer l'information sur ce qui existe en termes d'accueil, et particulièrement pour les situations d'urgence, et de la rendre plus largement accessible.

3. Les maisons de jeunes

Les femmes MR de Liège se réjouissent des investissements en cours et à venir dans les infrastructures à destination des jeunes (maisons de jeunes de Droixhe-Bressoux, Glain, Thier-à-Liège, Burenville). A côté de l'investissement dans les briques, il est utile de réfléchir aux projets qui y seront menés. Les maisons de jeunes sont avant tout des lieux d'épanouissement des jeunes. Il existe une réelle problématique de la mixité dans les maisons de jeunes. Leur fréquentation est, à certains endroits, exclusivement masculine. Les filles ou jeunes filles ne trouvent pas, réellement, leur place. Elles se retrouvent, donc, de cette manière, exclues d'un pan social bien nécessaire, cependant, à leur développement personnel.

Nous rappelons la demande du MR à l'échevin de mener une véritable politique en la matière. Pour le moment, ce sont les animateurs des maisons des jeunes qui, seuls, mettent sur pied leurs projets sur base de critères déterminés par la Communauté française pour l'attribution de subsides.

La Ville de Liège peut, et doit, mettre sur pied des projets en collaboration avec les maisons des jeunes et les jeunes en veillant à la condition d'égalité des sexes, en favorisant l'engagement d'animateurs et personnels féminins et en garantissant l'accès « sécurisé » aux filles aux activités visées.

Cela permettra, d'une part, d'impulser des actions concrètes liées à la mixité et, d'autre part, d'apporter un soutien indispensable aux animateurs de maisons de jeunes qui sont souvent dépourvus face à la charge administrative que constitue le montage de dossiers de subsides. Ils pourront ainsi se consacrer davantage à l'animation.

Propositions : Nous réclamons des lignes directrices pour la politique de la Jeunesse de la Ville.

Nous proposons de conditionner l'octroi de tout ou partie des subsides à des critères propres à la Ville parmi lesquels la mixité.

Nous souhaitons que soient fixées des échéances et des évaluations régulières.

4. Aides aux familles monoparentales et créances alimentaires

Comme le Service Insertion socioprofessionnelle de la Fédération des CPAS de Wallonie, sous la direction de Ricardo Cherenti l'indiquait dans son étude, « L'homme le plus pauvre de Wallonie est une femme ».

Alors que 35,3% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, le Service des créances alimentaires (Secal) a été créé en 2003 pour répondre au problème du non paiement des pensions alimentaires.

Depuis 2003, ce service avance les pensions alimentaires non payées, pour les enfants uniquement.

Au premier septembre 2011, le Secal avait traité 27.689 dossiers, 41.000 si on ajoute ceux transmis par les CPAS.

Par ailleurs, une enquête publiée en mars 2010 par la Fondation Roi Baudouin le montre : près d'une maman sur trois rencontrant des problèmes financiers attribue ceux-ci au fait qu'elle ne reçoit pas, ou trop peu, les pensions alimentaires de son ex-conjoint.

Il n'est pas inutile de mentionner que, plus que les hommes, les femmes sortent fragilisées par le divorce et que les sacrifices qu'elles ont du endurer pour leur vie de famille, représentent un poids dans leur vie professionnelle.

Un des buts du Secal est donc de lutter contre la pauvreté en réduisant au maximum le temps pendant lequel la famille ne bénéficie pas de la pension alimentaire à laquelle elle a droit en faisant pression sur le débiteur pour qu'il paie la somme ou en avançant une partie de la somme.

Dans 94% des cas, ce sont des femmes, surtout des mamans, qui introduisent une demande, tant pour recouvrement de créances impayées que pour les avances.

Et pourtant, qui connaît le Secal de Liège ?

Un problème souvent évoqué est que de nombreuses femmes ignorent encore l'existence de ce service.

Le Mémoire du Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté indique d'ailleurs clairement la nécessité d' « assurer la promotion et le développement du financement du Service des créances alimentaires (SECAL) auprès des personnes socialement défavorisées.

Propositions : Nous souhaitons que la Ville de Liège fasse davantage la promotion de ce service fédéral sur son site Internet, par exemple. Nulle part sur ce site il n'est en effet question du Secal.

Nous souhaitons que la Ville de Liège prenne réellement ce problème en considération et qu'elle réfléchisse à des alternatives pour venir en aide aux familles monoparentales qui ne disposent pas de l'aide du Secal.

5. Les marches exploratoires

Les marches exploratoires permettent de faire une évaluation critique et empirique de l'environnement urbain, sous forme d'enquête sur le terrain, en s'appuyant sur le principe que les populations des quartiers, et plus particulièrement les groupes plus vulnérables (femmes, seniors,...), sont les mieux placés pour identifier des éléments susceptibles d'affecter le sentiment de sécurité. Ce type d'action favorise en outre l'appropriation par les participants de l'espace public afin qu'ils puissent profiter pleinement des ressources de la ville et qu'ils circulent librement, à tout moment.

Une douzaine de marches ont déjà été menées dans huit quartiers de la Ville de 2004 à 2005, en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin et le soutien du PFGV. Cette première vague de marches a été mise en place à l'attention des femmes vivant au sein des quartiers.

A l'initiative de la Commission Femmes & Ville, il y a eu une série de marches exploratoires en 2006. Tout récemment (en 2011), cette même commission vient de relancer le processus en organisant des marches exploratoires de jour mais également de nuit et ce, dans deux quartiers précis et choisis : « le Carré » et « le Jardin Botanique ».

Les recommandations provenant de ces marches exploratoires ont permis de procéder à un certain nombre d'aménagements concrets de l'espace public. Dans le cadre de la réédition de marches exploratoires, il est prévu que la population des seniors se joigne également à la démarche.

Nous proposons également de créer un numéro vert/central pour pouvoir signaler tous les petits problèmes de sécurité ou qui amènent un sentiment d'insécurité (une lampe qui ne fonctionne plus dans une rue, des pavés arrachés,...).

A Herstal, par exemple, un numéro vert existe et est accessible pour tous les citoyens. Il est repris sur le site Internet de la Ville.

Citoyenneté

Contact

E-mail : ville@herstal.be

Numéro vert : 0800 24 344

Tél. : 04 240 65 16 - 04 240 65 17

Fax : 04 240 65 76

De manière générale, beaucoup de communes ont un numéro vert Propreté pour signaler tout problème, cela n'existe pas à Liège. Un numéro vert n'a existé à Liège que suite à la

fuite de gaz de la rue Léopold. La plupart de Villes françaises disposent d'un numéro vert joignable 24h/24.

Propositions : Nous soutenons le principe des marches exploratoires qui allie la lutte contre le sentiment d'insécurité et la participation citoyenne. Considérant que la sécurité et la qualité de l'environnement sont des priorités, nous souhaitons que la Ville de Liège pérennise l'organisation des marches exploratoires.

Nous proposons également que la Ville crée un numéro de téléphone central grâce auquel les citoyens, mais aussi les entreprises actives sur le territoire de la Ville, pourraient signaler tout problème ou défaut de propreté, d'éclairage, de voirie, de mobilier urbain, etc. qui peuvent avoir un impact négatif sur le cadre de vie, voire entraîner un sentiment d'insalubrité et d'insécurité. La mise en œuvre d'un tel numéro doit être largement communiquée auprès de la population par différents moyens (sites web, stewards urbains, journal de la Ville, communications de la Ville, toutes-boites, etc.).

6. Femmes et Mobilité

De manière générale, il faut penser la mobilité à Liège et aux alentours en tenant compte des catégories d'usagers dont les femmes.

En voiture, ce sont plus souvent les femmes qui font les déplacements vers l'école, les soins de santé, etc. avec leurs enfants, avant de rejoindre leur travail. Les femmes font davantage de trajets et des trajets plus courts.

En ce qui concerne les transports en commun, les enquêtes de satisfaction du TEC font une distinction en fonction de l'âge mais pas du genre. Pour tous les clients, la sécurité est le premier thème à améliorer, suivi par le confort et l'offre de transport. Pour le reste, il y a des divergences en fonction des publics ciblés. Il serait intéressant d'avoir des résultats pour le public féminin.

Selon des études menées régulièrement en France auprès d'internautes féminines par un observatoire des « Femmes et de la mobilité », les femmes sont très exigeantes en termes de fiabilité/ponctualité et d'informations sur les temps d'attente, retards, etc. On peut imaginer que c'est notamment parce qu'elles assument une plus grande responsabilité dans la gestion familiale quotidienne et qu'elles sont tenues par des contraintes d'horaires d'école, de garderie, de crèche, etc. Il faudrait donc proposer une approche par genre qui permettrait de déterminer les « points noirs » de la mobilité des femmes et de proposer des solutions plus ciblées.

Propositions : Nous souhaitons que les autorités pensent au tram et aux connexions qui devront être assurées avec les lignes du TEC, et ce en n'oubliant pas la mobilité telle qu'elle se conjugue au féminin.

Nous souhaitons que la Ville de Liège et le Ministre de la Mobilité au Gouvernement wallon écoutent les Femmes et les associent au processus de concertation qui devrait être mis en place dans le cadre du retour du tram à Liège.

Nous souhaitons que le tram soit réellement un tram avec des arrêts pas trop espacés et non un train-tram, privilégiant la vitesse, tel qu'il semble parfois être envisagé.

7. Femmes et Sport

Il serait intéressant d'évaluer/analyser quels types d'aménagements sportifs intéresseraient plus spécifiquement les garçons et/ou les filles. Les investissements futurs seraient dès lors plus égalitaires et plus en phase avec les envies réelles de bouger et de s'amuser.

Les infrastructures pour les jeunes telles que plaines de jeux comptent souvent du mobilier spécifique destiné à la pratique de sport tels que le football ou le basket. Il conviendrait d'envisager de doter certains bâtiments publics, écoles, maisons de jeunes, etc. d'un espace destiné, par exemple, à la pratique de la danse : parquet, miroirs, barres et installation audio.

Ces espaces pourraient être notamment co-financés par la location à des ASBL ou à des indépendantes à titre complémentaire qui proposent des cours de danse et qui sont obligées de se tourner vers le privé pour trouver des salles à louer.

Ces cours de danse auraient, en outre, pour avantage d'augmenter l'offre d'activités extrascolaires, au cœur des quartiers, à destination des enfants.

Les chèques-sport pourraient également s'y appliquer.

Propositions : Nous proposons que la Ville réalise une étude sur les envies sportives des filles et des garçons. Dans l'attente de cette analyse, nous souhaiterons que soit rapidement mis en place des espaces plus spécifiquement réservés aux activités soutenues par les filles (notamment activités liées à la danse).